

Budgets Primitifs 2024

Dossier de presse

Mardi 27 février 2024



CONTACT PRESSE :

Caroline BLONDET

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet @thononagglo.fr

Priorité aux services aux habitants et à la poursuite des investissements

Les capacités financières de l'agglomération continuent à se resserrer en particulier dans le cadre de son budget principal (voir le débat d'orientation budgétaire 2024). Pour autant, l'agglomération va accentuer lors de cet exercice budgétaire ses politiques d'investissements (env. 30 M€, contre 14M€ en 2024) et maintenir le développement des services à la population, tout en préservant cette année encore la stabilité de ses taux de fiscalité. Ceux-ci restent à l'identique de ce qu'ils sont depuis 2017, pour tenir compte du contexte économique global et de la nécessité de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'agglomération parvient aussi à préserver l'équilibre de ses budgets annexes, pour poursuivre les grands investissements en faveur d'une meilleure valorisation des déchets ou encore pour sécuriser l'alimentation en eau potable, notamment à l'ouest du territoire.

Au stade de l'élaboration du budget primitif, les 8 budgets (1 budget principal et 7 budgets annexes) adoptés s'équilibrent à 106 396 986 € en fonctionnement et à 71 247 120 € en investissement – soit un total de 177 644 106 €.

► Des taux de fiscalité inchangés en 2024

En 2024, aucune imposition nouvelle ni majoration de taux ne seront adoptées.

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,34%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 2,39%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 3%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 26,41%

Pour sa part, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères va évoluer légèrement selon les zones (8,86 %, 9,35 % et 9,80 %), l'agglomération devant poursuivre la convergence des taux jusqu'à l'atteinte d'un taux unique pour l'ensemble des foyers en 2026.

► Elaboration du projet de territoire

Pour faire face durablement aux enjeux budgétaires (baisse des dotations, réforme de la fiscalité, maintien du niveau de services, poursuite des investissements), Thonon Agglomération mène un important travail de prospective financière devant aboutir à **l'adoption d'un pacte financier et fiscal**. Parallèlement, l'agglomération est mobilisée pour définir son **projet de territoire** ; ce document de référence constituera un levier structurant pour poser les bases d'une **nouvelle ambition** du territoire communautaire.

► Entretenir la dynamique de projets

Pour entretenir sa dynamique de projets sur le long terme, l'agglomération finalise en parallèle la structuration de plusieurs politiques publiques par l'élaboration de documents-cadres, parmi lesquels : **Projet Alimentaire Territorial, Plan Local d'Urbanisme intercommunal habitat et mobilités, Schéma Directeur des Energies, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Schéma Directeur en matière « d'eau potable », Schéma Directeur des eaux pluviales...**

► **Les AP/CP : un outil de programmation au service d'une saine gestion financière**

De manière à planifier sur plusieurs années les investissements liés à ses projets importants, l'agglomération a opté pour une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Il s'agit principalement de renforcer la lisibilité financière **en programmant sur plusieurs années les crédits affectés à la réalisation des opérations d'envergure** : aménagement de la Maison de l'Agglomération à Thonon-les-Bains, reconstruction de la base nautique des Clerges, construction du complexe sportif (piscine et gymnase) à Douvaine, aménagement du dépôt pour les bus à Anthy-sur-Léman, sécurisation des arrêts de bus, réalisation de nouveaux tronçons de la véloroute cyclable ViaRhôna, aménagement du pôle d'échanges multimodal de Perrignier, acquisition de bus, élaboration du PLUi-HM, Programme Local de l'Habitat, déploiement des points d'apport volontaire des déchets, schéma directeur des eaux pluviales, mais aussi sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ouest du territoire.

Les conditions pour se loger et bien-vivre dans l'agglomération

////////

Tout en œuvrant pour un développement raisonné du territoire, l'agglomération poursuit les investissements pour adapter l'offre de services publics et répondre à une croissance démographique soutenue.

- Pour faciliter l'accès des habitants aux services publics, **les travaux d'aménagement de la Maison de l'agglomération seront lancés cette année à Thonon-les-Bains (3 M€ affectés en 2024 sur un budget total estimé à 4,5 M€)**. Des études sont par ailleurs engagées pour restructurer et optimiser à moyen terme les différents locaux de Thonon Agglomération (1,1 M€).
- Pour permettre la construction du **lycée à Douvaine**, l'agglomération engage l'acquisition du **foncier**, pour l'instant par voie amiable.
- En matière d'urbanisme, l'élaboration du **PLUi-HM** se poursuit : 1 M€ y sont dédiés entre 2022 et 2025 (**282 622 €** en 2024).
- Le **Programme Local de l'Habitat (PLH) : 758 000 €** y seront consacrés en 2024 pour le développement de logements locatifs aidés.



_ Aménagement de la Maison de l'agglomération

Ce lieu unique, sur 1645 m² avenue Jules Ferry à Thonon-les-Bains, est destiné à offrir un accès à l'ensemble des services de l'Agglomération en plein cœur de la ville centre. Il permettra la relocalisation des services Cohésion des Territoires et Citoyenneté (Info Jeunes, Antenne de Justice et du Droit en Chablais...), un accueil de premier niveau pour les abonnés à l'eau potable, mais également la présence de nouveaux services attendus comme le centre associé de la Cité des métiers du Grand Genève. Les travaux d'aménagement des locaux débiteront cette année.

Contribuer au développement d'une mobilité responsable

//////

La mobilité reste l'axe majeur du budget principal 2024 qui porte d'importants investissements pour entretenir, sécuriser et développer les infrastructures devant favoriser l'usage des transports collectifs ainsi que celui des modes doux.

- Près de **9,5 M€** seront investis pour la création et l'aménagement **d'infrastructures de mobilité** dans l'agglomération :
 - **Déplacement des arrêts des bus et cars de la place des Arts au boulevard du Canal**, et participation aux aménagements pour la desserte des principaux établissements scolaires à Thonon-les-Bains (La Versoie, Champagne, Sacré-Cœur et Saint-Joseph) : 7 M€
 - Importants travaux d'adaptation et de maintenance du **funiculaire à Thonon-les-Bains** : 1,3 M€
 - Poursuite des travaux d'aménagement du **dépôt de bus à Anthy-sur-Léman** (850 000 € en 2024 sur un coût total estimé à 4,8 M€ avant indexation)
 - **Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Perrignier**, dont les travaux en cours se termineront en avril prochain (900 000 €).
 - **Sécurisation des arrêts de bus** : 880 000 € pour poursuivre en 2024 la mise en œuvre du plan pluriannuel.
- En matière de **fonctionnement**, la délégation de service public pour l'**exploitation des transports collectifs** représente en 2024 un coût de **8 M€**.
- **1,2 M€** seront à nouveau consacrés au **renouvellement du parc de véhicules** affectés au transport urbain : 2 véhicules neufs seront financés cette année. Au total 8,4 M€ sont dédiés au renouvellement de ce parc d'ici à 2028.
- L'agglomération continue à financer le **transport public lacustre** conformément aux accords en vigueur avec le canton de Vaud, à hauteur de **2,8 M€**. Cette participation intègre l'investissement (construction de 2 bateaux) et permet la densification du service.



_ Navettes lacustres : une contribution au développement d'une offre alternative à la voiture pour desservir le bassin lémanique

Dans le cadre d'une convention de coopération la liant depuis 2019 au Canton de Vaud et à la Confédération suisse, l'agglomération continue de participer au déficit d'exploitation des lignes lacustres transfrontalières. Les importants financements associés ouvrent la voie au développement, très attendu, de l'offre sur les lignes de la CGN et au **renouvellement progressif de la flotte**. Un premier bateau moderne d'une capacité de 700 places sera mis en service en 2024.

Favoriser le développement économique et la création d'emplois

//////

Thonon Agglomération acteur majeur de l'activité économique et du tourisme.

- Avec une enveloppe de plus de **3 M€**, les investissements se poursuivent pour créer, aménager et développer des entreprises au sein des zones d'activités économiques intercommunales.

- **1,7 M€ HT** va être dédié à des acquisitions foncières aux Niollets à Douvaine, à la Fattaz à Excenevex et aux Bracots à Bons-en-Chablais.
 - Les aménagements de voirie se poursuivent : ils concernent la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais (finalisation de la seconde extension), Planbois Parc à Perrignier, mais aussi les Niollets à Douvaine. Conformément aux arrêtés environnementaux, des mesures compensatoires sont par ailleurs mises en œuvre et font l'objet d'un suivi. L'enveloppe globale de ces actions est d'environ **800 000 €**.
 - Des études environnementales et pré-opérationnelles sont lancées en vue de nouvelles extensions des ZAEi : Niollets à Douvaine (7 ha), Bracots à Bons-en-Chablais (8 ha), La Fattaz à Excenevex (1,5 ha) : **150 000 €**.
 - Une nouvelle signalétique va être déployée entre 2024 et 2025 dans les 15 ZAEi du territoire (**400 000 €** en 2024).
- En parallèle, Thonon Agglomération affirme son soutien au développement économique local via l'AEC (Agence Economique du Chablais), le CRIC (Centre de Recherche et d'Innovation en Chablais) et Initiative Chablais (**200 000 €**).
 - En faveur du tourisme, le soutien est renouvelé à l'**office de tourisme intercommunal**, SPL Destination Léman, à hauteur de **562 000 €**.

L'environnement, au cœur de l'action communautaire

////////

Mise en œuvre du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial, solutions pour le tri à la source des biodéchets, sécurisation de la ressource en eau potable et traitement des eaux usées : en 2024, Thonon Agglomération restera très active sur les thématiques environnementales.

- **Pour la gestion des déchets, 3,8 M€** seront consacrés à l'acquisition de conteneurs et aux travaux de génie civil pour la poursuite du **déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères**. Celui-ci concernera dès ce printemps Messery et Massongy (mise en service en avril), puis dans les mois suivants Excenevex, ainsi que certains secteurs de la Ville de Thonon-les-Bains (grands ensembles).



_ Déploiement des points d'apport volontaire des déchets

Après la mise en service des conteneurs à ordures ménagères en 2023 à Chens-sur-Léman, Nernier, et Yvoire, de nouveaux investissements sont consentis pour l'aménagement d'espaces-tri (acquisitions de conteneurs et travaux de génie civil). En 2024, le déploiement concernera les communes de Messery, Massongy et Excenevex, et de premiers secteurs sur la Ville de Thonon-les-Bains.

- En matière **d'eau potable et assainissement, plus de 18 M€** seront investis.

Sur le volet **eau potable**, l'objectif est de renforcer, optimiser ou renouveler le réseau sur l'ensemble du territoire.

Les principales opérations :

- Renouvellement de la canalisation d'adduction du Col de Cou Chez Pallin vers Cervens (1,4 M€).
- Renouvellement de réseaux à Veigy-Foncenex sur la RD35, la route des Mermes, la route d'Hermance et le chemin de la Colombière (1,2 M€)
- Renforcement du réseau route du Noyer à Allinges (570 k€)

Différentes **études stratégiques** seront par ailleurs engagées en vue de projets futurs de sécurisation de la ressource en eau potable (600 k€).

Sur le volet **assainissement**, les chantiers programmés permettront de raccorder de nouvelles habitations au réseau collectif ou de renforcer les réseaux existants.

Les principales opérations :

- Mise en conformité du système d'assainissement de la station d'épuration de Thonon-les-Bains : mise en séparatif de réseau unitaire et extensions de réseau (2,2 M€)
- Amélioration des performances du système d'assainissement de la station d'épuration de Douvaine : extensions de réseaux et élimination d'eaux claires parasites (1,5 M€)
- Mise en séparatif du réseau unitaire route de la Gare à Perrignier (700 k€).
- Extension du réseau d'assainissement collectif à Draillant, hameau de Cursings (600 k€).

▪ En matière d'**eaux pluviales et de défense incendie**, **762 845€** seront alloués à la mise en œuvre du schéma directeur et à la création de collecteurs pour accompagner des projets communaux.

Actrice de la cohésion sociale aux côtés des communes

///////

Thonon Agglomération développe une politique d'appui aux communes destinée à permettre à tous ses habitants de "bien-vivre" dans l'agglomération. Elle s'appuie notamment pour cela sur son Centre Intercommunal d'Action Sociale et son service Cohésion des territoire et citoyenneté.

▪ **438 000 €** : c'est le soutien renouvelé de l'agglomération pour le budget 2024 du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

▪ Environ **190 000 €** seront consacrés aux actions et services relatifs à la **cohésion des territoires et à la citoyenneté** : Infos Jeunes, Antenne de Justice et Droit, Contrat de Ville, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, mobilisation des adultes-relais et d'un intervenant social, France Services...

▪ Soucieuse de soutenir les politiques portées par les acteurs culturels et sportifs du territoire, Thonon Agglomération renouvelle son **soutien à l'événementiel**, à hauteur de **195 000 €** (Festival des P'tit Malins, Chemins de Traverse, grands événements sportifs...).